

Compte-rendu CHSCT du lundi 17 octobre 2022

Ce CHSCTD s'est déroulé en présence de :

M. Teulier, Directeur Académique de l'Éducation Nationale, nouvellement nommé,

Mme Beulze, Secrétaire Générale,

M. Bodin, IENA,

M. Monéger-Rogge, IEN-ASH

M. Gaubert, référent et conseiller de prévention départemental,

et des représentant-es des personnels :

M. Paulhe (secrétaire départemental du CHSCT), Mme Gourlay, Mme Maray, Mme Turbé et M. Llavori pour la FSU35,

M. Lamoure pour l'UNSA Éducation,

Mme Depagne pour le SGEN-CFDT,

Mme Le Corre pour FNEC-FP-FO.

Ordre du jour

Un seul point à l'ordre du jour : la situation préoccupante des personnels dans le département.

Ci-joint la déclaration préalable de la FSU35.

M. Le DASEN répond aux déclarations préalables :

« On ne peut qu'être inquiets et partager certains de vos constats, il n'est pas normal d'être insulté-es, de recevoir des coups, tout comme il n'est pas normal d'aller travailler en étant stressé-es ou angoissé-es ».

M. Le DASEN précise qu'il partage ces propos sur certaines situations. Il y a des situations inquiétantes. Mais il souhaite aussi replacer les choses dans un contexte plus global, notamment sur l'emploi de la loi de 2005. Cette loi a été imaginée certainement pour faire des économies mais imaginée aussi pour que des enfants déscolarisés puissent être scolarisés. Au départ, la mise en place de ces inclusions portait ses fruits, avait un intérêt.

Aujourd'hui, une augmentation importante des enfants reconnus par la MDPH est constatée, mais aussi une augmentation importante et régulière des notifications. M. le DASEN souligne aussi des difficultés importantes à conserver les AESH, dans leur emploi.

Il est difficile de nier ce qui est cité dans les déclarations préalables. Un certain nombre de situations sont compliquées à gérer. M. Le DASEN souhaiterait aussi rappeler un certain nombre de choses.

Il précise que les solutions sont complexes à mettre en œuvre, toutes les académies sont confrontées à cela et s'il y avait des solutions miracles, elles seraient mises en place.

Pour M. Le DASEN, un certain nombre de ces situations mettant à mal les enseignant-es, les écoles, auraient peut-être pu être évitées car des solutions auraient pu être mises en œuvre pour éviter que des situations gérables dégénèrent.

Le DASEN souligne l'importance de la réflexion collective au sein d'une équipe.

Il relate le fait qu'un faible nombre de mise en œuvre de PPRE ou de PAP, s'ils avaient été rédigés, aurait peut-être pu éviter que la situation dégénère. Avant d'être dans le trouble aigu du comportement, les enfants auraient peut-être pu bénéficier de certains dispositifs. Il précise que « C'est plus facile à dire qu'à faire ». Mais, il est important de prendre soin de remettre en œuvre les dispositifs premiers.

Pour le DASEN, il y a ensuite des situations graves. Dans ce qui est décrit, il relève plusieurs cas de figures ; il y a des situations sans notification, des situations avec un-e AESH mais seulement le support, et d'autres situations où même l'arrivée de l'AESH n'a pas réglé le problème.

Pour ces situations-là, M. Le DASEN présente plusieurs strates de réponse :

1) Il y a eu 67 créations de postes d'AESH, c'est déjà un début de réponse de l'institution. Il faut évidemment les recruter. Être AESH cela s'inscrit dans une carrière. La Cdisation est déjà un premier pas. Le recrutement est possible mais il faut aussi faire face aux démissions, aux changements très importants de choix de vie des AESH. Il manque aussi des candidats.

Alors, comment faire en sorte d'améliorer la situation ?

Dans certains endroits, des accords peuvent être passés avec des collectivités territoriales pour que les AESH puissent cumuler leur contrat d'AESH avec un emploi d'animateur sur la ville. Conscient que cela n'est pas transférable sur les petites communes, il n'empêche que cela a permis de stabiliser des AESH, sans parler des situations les plus graves dans lesquelles l'arrivée d'un-e AESH ne suffit pas.

2) Pour certaines de ces situations, ce département souffre d'un nombre de places dans les établissements spécialisés. Il faut continuer le travail avec l'ARS,

- en créant des places dans des établissements spécialisés,
- mais aussi en développant le dialogue. L'Éducation Nationale a très peu de choses à dire quant à l'affectation dans ces établissements spécialisés. La voix de l'Éducation Nationale n'est pas écoutée voire elle n'est pas sollicitée.

Parfois la réactivité, la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures permettraient d'éviter la dégradation de la situation. La déscolarisation est difficile à mettre en place mais un aménagement peut être trouvé. Ces solutions nécessitent du temps de travail.

Pour améliorer la réactivité face à ces situations, M. Le DASEN propose que se tienne de manière régulière (tous les 15 jours), une cellule qui évoquerait des situations difficiles et concernerait tous ceux qui peuvent intervenir : le DASEN, l'IENA, les IEN-ASH, le médecin scolaire, les AS.

M. Le DASEN précise qu'encore une fois, il n'y a pas de solution miracle, mais des pistes de travail pour essayer d'améliorer la situation et régler des situations.

M. Le DASEN vérifiera, mais il avance aussi, la création d'une sorte de petite cellule avec des AES les plus expérimenté-es pour essayer d'accompagner les situations qui « font exploser les écoles ».

Il précise que l'époque où les DASEN déscolarisaient n'existe plus. Il rappelle que collectivement, ils sont conscients du problème de la difficulté que vivent les collègues dans leur classe au quotidien. Le métier est devenu plus exigeant qu'il y a quelques décennies. Il y a un phénomène auquel l'École est confrontée, un phénomène sociétal. L'école n'est que le reflet de la société.

M. Monéger, IEN ASH, intervient pour rappeler que 96 enseignant-es sont parti-es en formation CAPPEI.

Il précise qu'en 5 ans, 4 UEMA ont ouverts, ainsi que 2 unités autistes ; 12 ETP ont été maintenus dans le centre de Rennes et 4 au centre hospitalier de Saint-Malo.

Ce n'est pas suffisant mais ce n'est pas anodin-

→ *Pour la FSU, des choses ont été faites mais ce n'est pas suffisant.*

*Il est aussi, mais surtout important, de **prendre en compte l'épuisement psychologique des collègues, des équipes.***

Le DASEN dit qu'il ne peut pas attendre que le salaire des AESH soit plus élevé pour agir. Il avance que pour certaines équipes, à travers les fiches rédigées, les équipes ne s'autorisent à aménager la difficulté qui n'est pas forcément scolaire. La durée de prise en charge des dossiers est aussi à prendre en compte. Dès que des prémices pointent, il faut s'autoriser à aménager.

Les enseignant-es ne s'autorisent pas à aménager parce qu'ils et elles ont d'autres élèves à s'occuper. Parfois, l'enseignant-e ne s'autorise pas à avoir des réponses différentes face aux regards des autres élèves.

Les autres organisations syndicales présentes, soulignent aussi, qu'il faut que la santé mentale soit prise en compte et que des réponses sont nécessaires.

Les situations proposées par le Groupe de Travail ne seront pas étudiées les unes après les autres.

Les questions ont été envoyées à chacune et chacun des IEN concerné-es.

Cependant, le DASEN s'engage à partager les réponses, que lui seront faites par les IEN, avec le secrétaire du CHSCT et ce, dans un délai raisonnable.

- La FSU demande quand même à ce que soient étudiées 2 fiches qui inquiètent les membres présent-es au CHSCT.

Le DASEN accepte et il s'engage à ce que ces 2 situations soient traitées en priorité.

- Les membres FSU du CHSCT demandent aussi une réponse au dilemme posé dans certaines situations des fiches :

« Que compte faire l'institution pour accompagner les collègues dans les écoles dans les dilemmes insolubles - quels choix doivent faire les enseignantes : abandonner leur classe ou leur élève en crise ? »

À cette question, le DASEN répond qu'il faut mettre son groupe classe sous le regard d'un-e collègue. Et si les conditions de sécurité ont été respectées, si les difficultés ont été signalées, les enseignant-es ne peuvent pas être responsables. C'est la responsabilité de l'institution qui se substitue à celle des enseignant-es.

Les membres de la FSU élu-es au CHSCTD seront très attentif-ves à ce que chaque situation soit traitée.

N'hésitez pas à les solliciter.↵

Lors d'une rédaction de fiche SST, informez le SNUipp-FSU35 en lui adressant une copie de votre fiche pour un meilleur suivi.